**Résumé de lecture**

**Olivier Bourret**

**ACT-3001**

« L’actuaire doit tenir à jour ses connaissances, son savoir-faire, et ses compétences pour demeurer bien informé et convenablement expérimenté »[[1]](#footnote-1). Le travail pratique du cours ACT-3001 peut bien se résumer en cette citation. L’intention derrière ce travail est de nous faire comprendre et de nous donner l’habitude en tant que futur professionnel à développer nos connaissances tout au long de notre carrière. Cette étape du projet sert à valider la compréhension et le travail que l’étudiant a fait afin de satisfaire aux exigences demandées. Pour ce résumé de lecture, j’ai opté pour le texte numéro 21, soit le chapitre 2 « Being Professional » par Clare Bellis du document « Understanding Actuarial Management : the actuarial control cycle ».

Avant de débuter, il est important de mentionner que le résumé n’a pas pour but de réécrire le texte dans mes propres mots, mais de mettre en évidence les éléments qui peuvent me sembler les plus importants. Je partagerai ma compréhension ainsi que les éléments qui, je crois, auront un impact sur ma carrière.

Le message principal que j’ai retenu à la lecture de ce chapitre est qu’être professionnel n’est pas qu’un seul mot, pour désigner un travailleur, mais que cela implique davantage d’éléments que l’on peut le croire. Être professionnel n’est pas la représentation d’un seul individu, mais bien d’un groupe ayant certaines qualités, des compétences particulières et une éthique qui le distingue des autres groupes de travailleurs. Nous avons l’avantage que les actuaires soient reconnus comme des professionnels et cette réputation a été forgée grâce aux bons agissements des actuaires passés. Soyons en redevable et entamons notre expérience avec une attitude professionnelle. Pour y parvenir, il faut s’interroger à savoir ce qu’est un professionnel.

Tout d’abord, un professionnel ne se définit pas aussi facilement que de faire une description qualitative d’un individu. Cela est beaucoup plus complexe, car être professionnel comporte plusieurs aspects plus subtils. Dans le chapitre, Clare Bellis divise le professionnalisme en trois principales catégories : « knowledge-related, vlaue-related and organisational elements »[[2]](#footnote-2).

La catégorie qui semble être la plus évidente est celle reliée aux savoirs du professionnel. Un professionnel possède des connaissances spécifiques que la grande majorité des personnes ne possèdent pas et qui n’ont pas les capacités d’effectuer les tâches qu’un actuaire peut faire. Les gens font confiance en nos aptitudes et c’est cette confiance qui fait ressortir la deuxième catégorie du professionnalisme. En effet, puisque nous avons ces capacités que les autres ne possèdent pas, il est dans notre devoir de mettre nos aptitudes afin de servir l’intérêt du public. C’est en ayant des valeurs morales et un comportement éthique que nous pouvons préserver la confiance reçue par le public. Pour s’assurer que les connaissances et les valeurs de l’actuaire soient respectées, le tout est chapeauté par une organisation professionnelle qui est la troisième catégorie qui le définit.

C’est bien de connaître ce qu’est un professionnel, mais après la lecture du document, ma perception a évolué, et ce pour le mieux. En apprendre plus sur le professionnalisme m’a permis de porter une réflexion sur l’ensemble des qualités d’un professionnel. Obtenir un baccalauréat et réussir des examens qui évaluent mes capacités ne feront pas de moi un professionnel en tant que tel. Acquérir des connaissances dans le domaine est un aspect primordial pour avoir le rôle d’un actuaire, par contre, pour être un vrai professionnel, nous devons être en mesure d’ajouter d’autres notions à notre bagage. Une formation continue est alors nécessaire, puisque les progrès, les avancées dans le domaine et les nouvelles technologies continuent à se développer. C’en est de même pour les valeurs que doit avoir un actuaire. L’époque change, la mentalité des gens évolue et les exigences sociales diffèrent rapidement. Il faut se rappeler que le rôle principal de l’actuaire est d’agir dans l’intérêt du public. Alors, si les valeurs du public changent, celles de l’actuaire le devraient aussi. C’est pour cela qu’en tant que futur actuaire et futur professionnel, mon devoir sera de poursuivre mes apprentissages, même si ma formation théorique sera terminée.

Afin d’assurer l’image de la profession, nous avons différents devoirs que nous devons accomplir. Il est essentiel de conserver des standards élevés sur le travail que nous accomplissons. Ce travail a un impact sur l’image de la profession, qui est très bonne, et c’est à nous de continuer sur cette bonne voie. Également, il ne faut pas seulement se concentrer que sur ce que nous accomplissons, mais aussi sur le travail que les autres accomplissent. « All actuaries have a joint responsibility for the standards of the profession »[[3]](#footnote-3). Ce que les autres actuaires peuvent faire a aussi un impact sur l’image des actuaires. L’organisme professionnel des actuaires, soit l’ICA au Canada, met en place un code de déontologie, en plus de plusieurs ressources disponibles pour assurer la conservation de notre réputation. Par contre, l’élément que nous pouvons tous faire afin d’éviter des situations problématiques est l’évaluation par les pairs. En tant que professionnels, nous ne sommes pas à l’abri d’une faute en raison d’une inattention ou d’une mauvaise hypothèse. C’est pour cela que nous avons des collègues disponibles pour nous aider et il est toujours mieux de demander des conseils au lieu de tomber dans l’erreur.

Deux pages, c’est assez long pour se questionner, pour apprendre et pour développer notre pensée critique. Deux pages, ce n’est cependant pas suffisant pour résumer le professionnalisme. Le sujet peut être discuté longuement, puisqu’il est l’élément sur lequel sera basée l’entièreté de ma carrière. Le mieux que je peux faire dans l’avenir est de toujours poursuivre ma formation, conserver des normes élevées en ayant toujours comme but d’agir dans l’intérêt du public. La population place leur confiance en nos capacités, c’est à nous de leur prouver qu’ils ont eu raison de croire en nous.

1. Politique de l’AAI sur le professionnalisme « Les principes du professionnalisme », version française, document adopté le 2012-01-23. <https://www.actuaries.org/ABOUT/Documents/Principles_of_Professsionalism_FR.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 “Being Professional” p.8 [↑](#footnote-ref-2)
3. Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 “Being Professional” p.30 [↑](#footnote-ref-3)